

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Modèle année	Bordereau-type N°
Bicyclette avec moteur auxiliaire	R E X	2 1 - 3 vitesses	1958	2'7 0 4
Caractéristiques "Rex 21" à l'avant s/tube de direction, sur plaque du constructeur		Carburant essence/huile	Nombre de cylindres	1
Constructeur du châssis	PANTHER - Werke AG. Braunschweig (D)			
N° du châssis frappé	à droite, sur partie supérieure du tube de selle			
N° du moteur frappé	à droite, sur partie supérieure carter-moteur, sur plaque du constructeur			
Type du moteur	5 0 9 - par balayage inversé - T. 151			
Position du moteur	centre bas	Frein-moteur	-	
Cylindrée	49,296 cm³	Frein de remorque	-	Dimensions ext. en mm
Temps	2	Transmission	mécanique	Longueur
Refroidissement	air	Nombre vit. avant	3	Largeur
Entrainement	s/roue AR	Vitesse en trs	-	Hauteur
Nombre d'axes	2	Vitesse en pris dir.	40 km/h (*)	Empattement
Nombre de pneus	2	Blockage différentiel	-	Porte à faux arr.
Frein à pied	mécanique, à exp.int.tamb.central, rétropédalage/tringle s/roue arrière			
Frein à main	mécanique, à exp.int.tamb.central, par câle sur roue avant (poignée à droite)			
Poids	avant	arr.	total	Dimensions int. en mm
A vide	25	30	55	Longueur
Charge utile	20	55	75	Largeur
Total	45	85	130	Hauteur
Grenaille de frein.	-	-	138	Hauteur roulantes
Poids max. garanti pr. train routier	-	Nombre de portes	-	Porte à faux arr.
Direction	guidon normal	Marques du moteur	REX	C. V. frein
Alésage	40	Coupe	39,5	C. V. impôts
Forme de la carrosserie	bicyclette avec moteur auxiliaire			0,252
Nombre de places: total	1	(avant - milieu 1 arr. - )		Places debout
Siège arrière	-	Side-car	-	

Phares: marque	1/ HELLA	Indicateur de direction	-
Feux de croisement	1/ Bilux		
Feux de position	-	Essuie-glace	-
Phare trouillard	-	Avertisseur	1/ vibrEUR électr. + 1 timbre bicycl
Feux arrière	1/ électrique, combiné	Rétroviseur	-
Rétroviseurs	1/ comb.av.feu AR + aux pédales	Indicateur de vitesse	cadrان km/h "VDO"
Feu stop	-	Figuine de multiplieur	-
Eclairage N° de contrôle	--		
Phare marche arrière	--		
Équipement électrique	6 Volts		
Mesure du bruit	79 dB à 40 km/h	**)	

Observations et exceptions

\*) Rapport de démultiplication: boîte c.v. / roue dentée AR ~ 12 x 30 dents.

\*\*) Bruit de l'échappement et du moteur: Pour les véhicules qui seront mis en circulation à partir du 1.10.1958, le bruit ne devra pas pouvoir dépasser la limite de 75 dB (IC du DEJP du 24.12.1957 et du 24.6.1958).